



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/102  
27 janvier 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixantième session  
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

**SERVICES CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE  
DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME**

**Situation des droits de l'homme en Afghanistan**

**Note du secrétariat**

1. À sa cinquante-neuvième session, dans sa résolution 2003/77, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de nommer, pour une durée d'un an, un expert indépendant chargé d'élaborer un programme de services consultatifs visant à assurer le plein respect et la protection des droits de l'homme ainsi que la promotion de l'État de droit et de rechercher et recevoir des informations sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, dans le cadre d'un effort de prévention des violations des droits de l'homme. L'expert indépendant a également été invité à présenter à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme un rapport sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan et sur les résultats de l'assistance technique fournie dans le domaine des droits de l'homme.
2. En janvier 2004, l'expert indépendant n'avait pas encore été nommé. Aucun rapport sur la question ne sera donc présenté à la Commission des droits de l'homme à sa soixantième session.

-----